

**COMMUNE DE SOUVIGNARGUES (Gard)**  
**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Membres afférents : 15  
Membres en exercice : 15  
Membres présents : 14  
Procurations :

Date convocation : 09/02/2021  
Date d'affichage : 09/02/2021

**L'an deux mil vingt et un, le quinze du mois de février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, au Foyer Communal rue du 11 Novembre - en raison de la lutte contre la propagation de l'épidémie de Covid-19, dans l'impossibilité de respecter les règles sanitaires en vigueur au sein du lieu habituel de réunion - sous la présidence de Madame Catherine LECERF, Maire.**

**Présents :** Mmes et MM Catherine LECERF, Jérôme LECONTE, Danielle DUMAS, Cédric VERNAZOBRES, Florence ARNAUD, Philippe NOUVEL, Cyril MAURIN, Benjamin BOUSCHARAIN, François MICHELI, Laurent JUIF, Catherine SOUCHON, Dominique CHIARAMONTI, Thierry BARRE, Françoise CANAC.

**Absente :** Mme Maryline PICHON.

**Secrétaire de Séance :** M. François MICHELI.

---

Le compte-rendu de la séance du 18 janvier 2021 affiché en Mairie le 25 janvier 2021 est approuvé sans remarques ni réserves.

Les délibérations prises en séance du 18 janvier 2021 ont été transmises en Préfecture du Gard et certifiées exécutoires le 25 janvier 2021.

---

**DELIBERATION N° 10**  
**RAPPORTS D'ACTIVITE 2019 ET 2020**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SOMMIERES (CCPS)**

Conformément à l'article L.5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport d'activité doit être transmis avant le 30 septembre de chaque année, au Maire de chaque Commune membre de tout Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Considérant que la CCPS a délibéré dans sa séance du 28 janvier 2021 sur la teneur des rapports d'activité 2019 et 2020.

Considérant que ces rapports qui présentent un bilan des décisions prises et des actions engagées dans les différents champs de compétences de la CCPS, doivent être présentés devant le Conseil Municipal de chaque Commune adhérente.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver les "Rapports d'activité de la CCPS" pour les années 2019 et 2020.

---

**DELIBERATION N° 11**  
**CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF "PATRIMOINE"**

Pour faciliter la participation des habitants à la vie locale, l'article L.2143-2 du code Général des Collectivités Territoriales, prévoit la possibilité de créer des comités consultatifs qui peuvent être chargés de l'examen de tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la Commune. Ils peuvent comprendre des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil Municipal, notamment des représentants des associations locales. Leurs durées ne peuvent excéder celle du mandat en cours. Ils peuvent être consultés par le Maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils ont

un rôle consultatif. Ils peuvent transmettre au Maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été créés.

Madame la Maire estime qu'il y aurait un intérêt à créer un Comité consultatif dénommé "Comité consultatif Patrimoine" qui contribuerait à préserver, mettre en valeur et faire connaître l'ensemble du patrimoine communal : bâtiments, petit patrimoine rural, paysages...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer un Comité consultatif Patrimoine pour la durée du présent mandat.

Ce comité sera présidé par Dominique CHIARAMONTI et composé des membres suivants : Florence ARNAUD, Cédric VERNAZOBRES, Jérôme LECONTE, Laurent JUIF, Philippe NOUVEL membres du Conseil Municipal ; Jean-Denis NOUVEL, Christian VERNAZOBRES, Henri VERNAZOBRES, Jean-Marc VIDAL, Christophe ENJOLRAS membres extérieurs au Conseil Municipal.

Ses recommandations seront exposées et débattues en Conseil Municipal.

---

## QUESTIONS DIVERSES

- Création d'un groupe de travail PLU Présidé par Catherine LECERF Maire et composé des Conseillers municipaux suivants : Philippe NOUVEL, Benjamin BOUSCHARAIN, Thierry BARRE, Dany DUMAS, Laurent JUIF, Cédric VERNAZOBRES et Jérôme LECONTE.

- Subvention aux Associations : la municipalité se positionnera ultérieurement sur les différentes demandes de subventions adressées par diverses Associations.

---

Madame la Maire clôture la séance à 20 heures.

Compte rendu affiché en Mairie le 17 février 2021

La Maire,  
Catherine LECERF